
INTRODUCTION

L'ÉCRITURE POLITIQUE DE LA VALEUR

La question des normes comptables peut paraître complexe et sans véritable enjeu pour ceux qui ne sont pas spécialistes. Nous avons souvent en tête l'idée qu'il s'agit d'une technique neutre, comportant simplement des entrées et des sorties d'argent. Pourtant, lorsque l'on parle de comptabilité, il est aussitôt question de normes comptables, le droit venant remettre en cause cette idée de neutralité technique. Nous pouvons ainsi parler, selon les termes d'Ève Chiapello, de « construction comptable de l'économie », destinée donc à produire des effets économiques et sociaux, permettant notamment d'apporter la confiance dans les transactions.

Nous pouvons aussi parler d'écriture politique de la valeur. Il existe en effet autant de modèles comptables que de représentations du monde, autrement dit de ce qu'il paraît juste à une société de valoriser. De cela découle toute une variation des définitions du capital et du profit, qui en dernière instance résultent bien de choix politiques. Et ce n'est pas tout. La comptabilité constitue un véritable miroir de la société dans son organisation des rapports de production et de consommation, ainsi que dans ses choix d'allocation du capital. Elle s'inscrit ainsi dans une cosmologie, voire une anthropologie, qui dépasse la simple opération entrée/sortie. C'est pourquoi son objet se trouve dans le sens profond du terme politique : elle rend compte et informe des rapports qu'une société institue. Véritable cœur de fonctionnement de l'entreprise et de l'État, elle constitue pourtant une sorte de boîte noire dont la conception serait réservée à certains spécialistes se réclamant d'une neutralité scientifique qui dissimule des choix bien

politiques. Toute tentative de changement vers une société plus écologique, plus démocratique et plus juste est vouée à l'échec si elle fait l'impasse sur les normes comptables.

La normalisation comptable comporte plusieurs objectifs. D'un point de vue technique, elle permet la comparaison dans l'espace et dans le temps de la situation économique des entreprises et de l'État. La comptabilité constituant leur capacité à rendre des comptes sur leur situation, elle contribue à installer un climat de confiance entre les acteurs. D'un point de vue normatif, la normalisation comptable est un instrument de gouvernance des entreprises ou de l'État dans la mesure où elle rend compte de ce qui est valorisé : en cela, elle est un reflet de ce qui compte dans une société, au sens strictement économique, mais aussi plus globalement au sens social et politique.

QU'EST-CE QUE LA COMPTABILITÉ ?

La comptabilité a toujours été un langage premier de l'économie, mais cela fait peu de temps que l'on s'en rend compte. Les normes comptables constituent pourtant la grammaire de l'économie. Les économistes, lorsqu'ils parlent du PIB, s'appuient ainsi sur la valeur ajoutée qui est une émanation des normes comptables. Il faut rappeler que la comptabilité a été la première forme d'écriture, et qu'elle est liée aux cosmologies. Dans la comptabilité bouddhiste par exemple, le bilan devait être égal à 0, ce qui représente une forme de plénitude. Nous choisissons ici de retenir la définition de la comptabilité de Richard et Colette : « On définira la comptabilité comme un *ensemble de*

systèmes d'information subjectifs ayant pour objet la mesure de la valeur des moyens et des résultats d'une entité². » Une entité peut désigner des acteurs très différents, allant de la famille à la multinationale en passant par l'État. La comptabilité valorise les moyens et les buts qu'elle se donne. Il s'agit donc d'un système d'information subjectif dans la mesure où il résulte de situations singulières (géographiques, temporelles) et se met au service de sujets spécifiques et représentant une vision du monde particulière, notamment concernant la mesure de la valeur.

La comptabilité d'entreprise joue un rôle fondamental : elle mesure la richesse créée par les hommes et indique la part de cette richesse qui peut être consommée (le *fructus* des Romains) sans porter atteinte au capital qui a été nécessaire pour créer cette richesse. Comme le relève Jacques Richard, « cette information est évidemment cruciale. Imaginons par exemple que les comptables nous disent : “Nous avons créé une richesse brute de 100, mais il faut que nous tenions compte d'une usure du capital de 30, de sorte que notre richesse nette consommable est de 70.” Imaginons qu'en fait ces comptables nous mentent et que notre richesse brute ne soit que de 80, alors que l'usure du capital est de 50 ; notre richesse réelle consommable n'est que de 30, alors que nous avons consommé 70 et quasiment scié l'arbre qui nous porte, en mangeant notre capital

2. Jacques Richard et Christine Colette, *Comptabilité générale. Système français et normes IFRS*, 8^e édition, Dunod, 2008, p. 3.

au détriment de notre avenir et celui de nos enfants³. » D'autre part, la comptabilité « rend compte de l'ensemble des flux financiers liés à de nombreux contrats disparates. Elle rend visible une certaine unité de la firme. La comptabilité est sans doute la meilleure gardienne des frontières de la firme⁴ ». En effet, le comptable a besoin d'une définition précise de la firme dans la mesure où il se doit d'enregistrer toutes les transactions économiques qui affectent l'entité. En ce sens, la comptabilité implique un grand nombre de choix conventionnels : elle traduit en langage monétaire les éléments de la vie de l'entreprise, ce qui suppose diverses manières de traduire et donc de valoriser. La comptabilité offre aussi différentes possibilités d'interprétation pour un même événement économique : par exemple, l'achat d'un bien peut être classé parmi les dépenses ou parmi les investissements.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMPTABILITÉ

Il est sans doute nécessaire de rappeler quelques éléments de base permettant de comprendre le fonctionnement comptable. Tout d'abord, il est nécessaire de savoir ce que sont l'actif et le passif.

L'actif des entreprises est constitué de l'ensemble des capitaux dont elle a besoin pour exercer son activité.

3. Jacques Richard, « En finir avec les normes IFRS », non publié.

4. Ève Chiapello, « La construction comptable de l'économie », *Observatoire du management alternatif*, avril 2008, p. 7.

L'entreprise en est propriétaire. Un bien dont elle est locataire ne peut donc *a priori* figurer dans l'actif de son bilan. En ce qui concerne les actifs, nous retrouvons en comptabilité un conflit entre les partisans de la valeur coût et les partisans de la comptabilité en valeur : valeur de marché ou valeur actuarielle. Les partisans de la valeur coût « estiment que les actifs d'une entreprise doivent être évalués à leur coût d'acquisition tant qu'ils ne sont pas vendus (réalisés); ce n'est qu'au moment de la vente qu'ils sont évalués en valeur (de vente) et que le résultat apparaît, selon ce qu'ils appellent le principe de réalisation. [...] Les partisans des comptabilités en "valeurs" estiment au contraire que la comptabilité doit refléter la valeur de vente des actifs; il existe parmi ces partisans deux écoles très différentes [...] :

- Les partisans de la comptabilité en valeur de marché (que nous appellerons avec l'école allemande *comptabilité statique*) estiment que les seules valeurs à prendre pour référence sont les valeurs boursières ou les valeurs observées (objectives) sur un marché actif.

- Les partisans de la comptabilité en valeur actuarielle (ou d'usage) estiment (avec l'école marginaliste de Menger puis la vulgarisation faite par Fisher) que la valeur de référence est la somme des cash-flows futurs actualisés, générés par un actif, c'est-à-dire une valeur non pas observée mais calculée par un expert⁵».

5. Jacques Richard et Christine Colette, *Comptabilité générale. Système français et normes IFRS*, op. cit., p. 48.

Le passif est quant à lui une obligation que l'on retrouve dans le bilan et qui va se décomposer en deux grandes catégories : les dettes, dont on connaît l'échéance de façon certaine (par exemple les dettes envers l'État ou les fournisseurs), et les provisions, dont l'échéance est plus aléatoire (par exemple les engagements de service après-vente envers les clients).

D'autre part, il est important de savoir que la comptabilité se décompose en deux systèmes d'information : le bilan et le compte de résultat. « Le bilan est une représentation statique de ce qu'un système comptable perçoit de l'état, de la situation d'une entreprise, vue dans son environnement (économique), à un instant précis. Le compte de résultat est quant à lui la représentation dynamique de certains flux économiques. Ces flux correspondent aux éléments impactant le résultat de l'entreprise⁶. » Le bilan est composé de deux éléments comptables : l'actif et le passif. Le compte de résultat comporte deux types d'éléments : les charges et les produits. Les charges correspondent à une consommation de ressources intervenant durant une période comptable. Elles diminuent donc les actifs et plus généralement le profit de l'entreprise. Les produits sont des créations de valeur pour l'entreprise durant une période comptable. Inversement aux charges, ils augmentent les actifs et diminuent les passifs en contribuant à accroître le profit de

6. Alexandre Rambaud, *La Valeur de l'existence en comptabilité : Pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour « elles-mêmes »*, Gestion et management, Université Paris-Dauphine, 2015, p. 68.

l'entreprise. Le résultat comptable n'est pas objectif à proprement parler, ne serait-ce que parce qu'il peut dépendre de la subjectivité des dirigeants à qui il appartient d'estimer par exemple les dotations aux amortissements ou les dotations aux provisions. Prenons le cas d'EDF, qui a décidé en 2003 d'allonger de trente à quarante ans la durée d'amortissement de ses centrales⁷ : cette décision a eu pour conséquence d'alléger ses charges d'amortissement et ses résultats, constituant ainsi une opération de séduction pour les futurs investisseurs. Elle supposait aussi un changement stratégique dans la mesure où les dirigeants choisissaient de différer de dix ans la construction de nouvelles centrales. En résumé, le compte de résultat est la variation sur une période donnée de la valeur du patrimoine lui-même décrit dans le bilan.

Actif et passif, bilan et compte de résultat constituent les éléments de base de compréhension de la comptabilité. Pour développer un peu plus les modalités de son fonctionnement dans un premier temps, nous nous contenterons ici de présenter brièvement trois autres composantes : les capitaux fixes et circulants, l'amortissement et le principe de prudence. Adam Smith déjà, dans son célèbre ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), distinguait les capitaux fixes des capitaux circulants. Les capitaux fixes sont des « immobilisations » destinées à servir durablement l'entreprise. On compte parmi eux

7. Voir Bernard Colasse, *Les Fondements de la comptabilité*, La Découverte, 2007, p. 75.

autant des biens matériels (des terrains par exemple) qu'immatériels (brevets, fonds de commerce, etc.). Les capitaux circulants, comme leur nom l'indique, sont inscrits dans des cycles, ils « tournent » : il peut s'agir par exemple de liquidités, de stocks, de créances, etc. La question de la distinction entre capitaux fixes et circulants peut amener à faire des choix de classification. Comment par exemple distinguer une immobilisation d'un stock ? Bernard Colasse prend l'exemple des vaches d'une ferme : doit-on les considérer comme des immobilisations ou comme des stocks ? « Cela dépend de la destination de ces vaches, c'est-à-dire de l'intention de l'éleveur. Si ces vaches sont destinées à la production de lait, elles seront en principe conservées tant qu'elles pourront en produire, elles seront donc considérées comme des immobilisations. En revanche, si ces vaches sont de jeunes animaux engraisés dans le but d'être vendus pour leur viande, elles seront considérées comme des stocks⁸. » L'on voit ici encore que la classification n'est pas neutre et relève de décisions, et donc d'une certaine forme de subjectivité.

L'amortissement est une notion fondamentale et souvent problématique que nous retrouverons en divers points clés de cet essai, notamment pour ce qui concerne la question du maintien et de la conservation du capital. L'amortissement comptable d'un investissement d'entreprise correspond à l'étalement de son coût sur sa durée

8. Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité. Compter/contenir l'entreprise*, La Découverte, 2015, p. 118.

d'utilisation. Les premiers cas d'amortissement comptable rapportés dans l'histoire de la comptabilité remontent au ^{xvi}^e siècle, où les marchands vénitiens et toscans constatent le « déperissement » de leurs appareillages techniques. Les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*, qui sont depuis 2005 les normes comptables internationales), et notamment la norme IAS 36 (*International Accounting Standards 36*, norme qui porte sur la dépréciation d'actifs), ont introduit la notion d'amortissement par composant, qui consiste en l'amortissement de chaque partie d'une immobilisation prise séparément. Par exemple, on décomposera l'amortissement d'un autobus par partie : le moteur, d'une part, les sièges, de l'autre⁹, etc. Enfin, le principe de prudence est un principe classique de comptabilité. « D'une manière générale, on a coutume de dire que le principe de prudence consiste à enregistrer les pertes potentielles et à ne pas prendre en compte les profits potentiels¹⁰. » Le fait est qu'avec les nouvelles normes comptables de l'IASB, c'est précisément le principe de prudence qui est mis à mal, ces nouvelles normes valorisant les profits potentiels autant que les profits réels. La comptabilité et sa normalisation comportent bien sûr d'autres dimensions que nous aurons l'occasion d'étudier tout au long de cet essai.

9. Voir Yannick Lemarchand, *Du déperissement à l'amortissement, enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Ouest Éditions, 1993.

10. Jacques Richard et Christine Colette, *Comptabilité générale. Système français et normes IFRS*, op. cit., p. 52.

ENJEUX POLITIQUES DE LA COMPTABILITÉ

Comme le soutient Ève Chiapello, la comptabilité crée l'économie de multiples façons et elle est donc loin de n'être qu'une chambre d'enregistrement technique et neutre : « Elle rend visible et donc gérable l'entreprise, elle la définit comme avant tout une entité économique et contribue de ce fait au désencastrement apparent du fait économique, elle la fait exister comme un tout appréhendable, elle organise enfin les systèmes de représentation des acteurs qui la font fonctionner et même de ceux qui cherchent à l'interpréter, à en définir les règles, ou ses modes d'action dans l'espace économique. Elle fournit également un cadre de pensée et des techniques de calcul qui permettent d'analyser financièrement différents aspects de la vie. Après une opération de traduction humaine comptable il semble n'en rester plus – de n'importe quelle activité humaine – que l'aspect économique, qui s'est trouvé de ce fait même détaché du reste des aspects sociaux, politiques ou culturels de cette même activité. Seul le travail sociologique d'« ouverture de la boîte noire », d'analyse des conventions incorporées, du social et politique qui s'est trouvé traduit dans des formats et règles de calcul permet de retrouver la trame du social au cœur même de la technique¹¹. » D'autre part, la comptabilité peut être un instrument au service d'intérêts prosaïquement politiques.

11. Ève Chiapello, « La construction comptable de l'économie », *op. cit.*, p. 18-19.

Ainsi de ce que l'on a pu appeler le néocolonialisme : la France a par exemple exporté son plan comptable général vers d'anciennes colonies ou protectorats, comme la Tunisie en 1968, l'Algérie en 1975 ou encore les pays de l'Organisation commune africaine et malgache (Ocam) en 1970. La Grande-Bretagne a fait de même avec l'Australie, le Canada, le Nigeria ou la Nouvelle-Zélande. L'exportation des modèles comptables se faisait certes dans l'intention de moderniser l'économie, mais aussi dans la perspective stratégique de conservation d'un certain contrôle sur l'activité et les ressources des anciennes colonies. Dans une certaine mesure, cette stratégie est toujours à l'œuvre avec l'exportation du modèle comptable anglo-américain reposant sur les normes IFRS, qui constituent une forme de colonisation de l'Europe continentale.

Autre enjeu de la pseudo-objectivité de la comptabilité : son rôle dans les crises financières. Après la crise de 1929, on avait déjà dénoncé les dysfonctionnements de la tenue des livres des grandes entreprises américaines, ce qui devait déboucher sur une normalisation comptable aux États-Unis. Il en a été de même lors de la crise de 2008, quand les normes internationales furent remises en question, plus particulièrement la norme concernant l'évaluation des instruments financiers : l'IAS 39. En évaluant certains instruments financiers à leur valeur de marché, les bénéfices des entreprises avaient tendance à augmenter avec la hausse du cours du marché et à diminuer avec sa baisse. C'est ainsi que de nombreuses entreprises enregistrent des pertes importantes lors de la crise. Afin de prévenir ce qui pouvait s'avérer être une réaction en chaîne encore

plus catastrophique, l'Union européenne et le G8 ont alors enjoint à l'IASB (International Accounting Standards Board, le bureau international des normes comptables) d'amender les normes IAS 39 et IFRS 7 (qui porte aussi sur les instruments financiers) en reclassant les éléments des catégories « actifs détenus à des fins de transaction » et « actifs disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances émises par l'entreprise », de manière à les faire échapper à la valeur de marché.

Tout cela tend à démontrer que la comptabilité est à la fois le reflet et l'instrument de l'idéologie qui définit la gouvernance de l'entreprise. Jacques Richard a bien rendu compte de cette dimension en distinguant les types de comptabilité correspondant respectivement aux systèmes capitaliste, soviétique et autogestionnaire. Ce qui va être déterminant pour identifier ces différents systèmes grâce à la comptabilité est le concept de résultat, issu de l'agent économique dominant et figurant dans le compte de résultat. Le concept de résultat varie alors de la manière suivante :

- « dans les systèmes capitalistes, où le pouvoir dominant dans l'entreprise appartient, en règle générale, aux propriétaires privés apporteurs de capitaux propres (et non aux prêteurs ou au personnel) le résultat comptable devrait mesurer le résultat de ces propriétaires privés. » Sont alors inclus dans les charges les rémunérations (salaires) du personnel, les intérêts versés aux banques et les impôts payés à l'État.

- « dans les systèmes de type soviétique où le pouvoir appartient, en général, à une bureaucratie d'État, le résultat comptable devrait représenter la ponction

de valeur que cette bureaucratie prélève sur les entreprises.» Sont alors exclus des charges les intérêts des banques (toutes étatisées) et les impôts.

– « dans les systèmes autogestionnaires où le pouvoir appartient, en principe, au personnel, le résultat comptable devrait mesurer l'ensemble des rémunérations qui reviennent au personnel de l'entreprise¹². » Ici, les rémunérations ne sont pas des charges, mais des bénéfices.

UN SYSTÈME EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Les normes comptables sont le produit d'une évolution historique déterminée par des orientations économiques, politiques et sociales. L'orientation des normes comptables se dessine au xv^e siècle avec l'apparition de la comptabilité à partie double. À la différence de la comptabilité à partie simple, qui consistait jusqu'alors à inscrire les opérations en recette ou en dépense et à en calculer le solde, la comptabilité en partie double enregistre toutes les opérations sur deux comptes simultanément : la même opération vient au crédit d'un compte et au débit d'un autre, pour le même montant, un crédit signifiant qu'une ressource est utilisée, un débit qu'un emploi est rempli.

Un des points centraux de la comptabilité actuelle est la notion de capital. Au Moyen Âge, la notion de capital

12. Jacques Richard et Christine Colette, *Comptabilité générale. Système français et normes IFRS*, op. cit., p. 12.

ne représente qu'une seule chose : c'est de l'argent à rembourser. En 1494, avec le traité de Pacioli, qui inaugure la comptabilité en partie double, une nouvelle notion de capital apparaît : elle dépend de ce que fait le propriétaire de l'argent et de ce qu'il va lui rapporter. C'est alors que la notion de capital va être associée aux notions de stock et de créance. Le capitalisme se construit ainsi sur une vision du capital qui représente un stock de valeur (avec par exemple le flux de trésorerie). Il y a donc dès l'origine une confusion entre l'argent et ce qu'on fait de l'argent, c'est-à-dire entre un capital et un actif, l'actif étant ce qui va permettre de rapporter de l'argent. L'autre tournant de la définition du capital se situe autour de 1980, avec l'émergence du néolibéralisme où l'ensemble des capitaux (y compris les capitaux fixes) vont être définis comme objets de négoce et de spéculation en fonction de ce qu'on appelle la juste valeur (liée au marché). Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur cette évolution historique des normes comptables.

Trois événements vont pousser les économistes à s'intéresser véritablement aux questions comptables : le scandale d'Enron¹³, tout d'abord, où l'on s'est aperçu que le maquillage des comptes pouvait avoir des répercussions sur l'économie réelle ; l'adoption des normes IFRS par

13. En 2001, Enron fait faillite après avoir spéculé sur le marché américain de l'électricité, ces opérations ayant été maquillées en bénéfices *via* des manipulations comptables.

l'Europe, en 2002; et enfin, la crise bancaire et financière mondiale de 2008. La normalisation comptable se caractérise notamment par l'absence d'un polycentrisme qui verrait la concurrence de différents modèles à travers le globe, elle fait aujourd'hui l'objet d'une véritable constitution mondiale. Celle-ci ne se réduit pas à quelques principes généraux adaptables selon les cultures et les systèmes politiques, mais pose les bases d'une comptabilité capitaliste avec des directives très précises, recueillies dans un code de 3 000 pages qui est le code des IFRS : *International Financial Reporting Standards*. Pour faire respecter ce code, les États ont prévu de nombreux organismes d'auditeurs (ce qui est rare en matière écologique et de plus en plus critiqué en matière sociale). Les grands organismes internationaux créés par les États, tels que l'ONU, le FMI, la Banque mondiale ou encore l'OMC soutiennent activement ce droit comptable. « Les raisons de l'imposition, à l'échelle mondiale, de ce type de comptabilité privée promue par l'IASB ne tiennent absolument pas à la loi des marchés comme on l'affirme souvent dans une partie de la littérature économique et politique. Les marchés ne disent rien mais sont des constructions des hommes. La base même du capitalisme n'est d'ailleurs pas l'économie avec ses lois "objectives" de l'offre et de la demande auxquelles personne ne saurait résister comme on l'affirme souvent, mais bien la *comptabilité privée* qui, par ses normes, *régit la structure de cette offre et de cette demande* et tout particulièrement les concepts de coûts et de prix. Cette comptabilité est une discipline *subjective* au sens où elle dépend d'un sujet qui a

le pouvoir d'en déterminer les normes¹⁴.» L'un des enjeux principaux de cet essai sera précisément de montrer en quoi la comptabilité est l'objet de relations de pouvoir et de représentations de la société.

Dans un premier temps, nous verrons que la comptabilité et sa normalisation se comprennent en tant que produits historiques. Dans cette optique, il apparaîtra que le rôle de la comptabilité a été déterminant dans la naissance de l'écriture et du pouvoir politique, ainsi que dans l'émergence du capitalisme et de l'État moderne. Dans un second temps, il sera question plus spécifiquement des enjeux que soulèvent les normes comptables aujourd'hui. Leur conception par des entités privées a en effet un impact fondamental sur les entreprises mais aussi sur l'État, notamment en introduisant des notions comme celle de « juste valeur » qui, en prenant le marché comme critère déterminant de toute évaluation, illustrent bien le fait que la comptabilité véhicule une idéologie d'ordre néolibéral. Enfin, nous verrons dans un dernier temps comment il est envisageable de concevoir des normes comptables en rupture avec le modèle existant dont la finalité est avant tout le maintien et l'accumulation du capital financier. Il sera pour cela nécessaire de repenser la notion même de capital afin de prendre en compte l'homme et la nature dans une perspective écologique, mais aussi de repenser les rapports économiques et

14. Jacques Richard, « Dix thèses sur l'évolution récente du système comptable qui régit le capitalisme et ses conséquences sur la (re)constitution de l'ordre économique mondial » (document de travail inédit).

sociaux qui vont permettre d'envisager la comptabilité dans la perspective du commun. C'est pourquoi nous verrons en dernière instance en quoi il est nécessaire de reconcevoir la propriété, l'investissement, la monnaie, et plus largement la démocratie économique entre producteurs et consommateurs de manière que la comptabilité constitue l'instrument adéquat à la satisfaction des besoins réels de la société.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION - L'ÉCRITURE POLITIQUE DE LA VALEUR	9
--	---

1. Qu'est-ce que la comptabilité ?	12
2. Principes généraux de la comptabilité	14
3. Enjeux politiques de la comptabilité	19
4. Un système en perpétuelle évolution	23

PREMIÈRE PARTIE - L'IMAGE DE LA VALEUR DANS L'HISTOIRE	29
--	----

I. L'ÉCRITURE ET LE NOMBRE : NAISSANCE DE LA REPRÉSENTATION DU CAPITAL	31
1. Naissance de la comptabilité et de l'écriture en Mésopotamie	31
2. La comptabilité des stocks ou la naissance de l'État et de la monnaie	34
3. La comptabilité jusqu'à la modernité	36
II. LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE AU CŒUR DE LA NAISSANCE DE LA MODERNITÉ ET DU CAPITALISME	45
1. Cosmologie de la comptabilité en partie double	45
2. Comptabilité en partie double et capitalisme	50
3. La systématisation de la monnaie et du crédit	58
III. LIBÉRALISME ET ÉTATISME : L'ASCENSION DE LA NORMALISATION COMPTABLE	63
1. Au cœur du marché et de l'État	63
2. Évolution de la normalisation comptable française	65
3. Les institutions étatiques françaises de normalisation comptable	69

DEUXIÈME PARTIE - NORMES COMPTABLES ET NÉOLIBÉRALISME 73

I. L'IASB ET LES NORMES IFRS : UNE CONSTITUTION MONDIALE DES NORMES COMPTABLES	75
II. LA JUSTE VALEUR, UNE VALEUR JUSTE ?	87
III. AUTORITÉS PRIVÉES POUR ENJEUX PUBLICS : LA COLONISATION DE L'ÉTAT PAR LE CAPITALISME	99
1. Normes privées pour bien public	99
2. Les apories d'une confusion	108

TROISIÈME PARTIE - LES NORMES COMPTABLES, ÉCRITURES D'UNE ÉCONOMIE POLITIQUE DU COMMUN 119

I. CONJURER LA CHRÉMATISTIQUE POUR ENVISAGER LE COMMUN	121
II. REPENSER LA VALEUR	129
1. La valeur aujourd'hui	130
2. Métamorphoses de la valeur	136
3. Valeur travail et valeur utilité	141
III. UNE ÉCOLOGIE RELATIONNELLE : REPENSER LA SOUTENABILITÉ DES CAPITAUX	153
1. L'externalité des coûts sociaux et environnementaux	153
2. La valeur d'existence	157
3. Le modèle comptable intégratif	161
IV. FÉDÉRALISME INTÉGRAL ET COMPTABILITÉ	171
1. Les précurseurs	172
2. Aujourd'hui	186

TABLE DES MATIERES

CONCLUSION

211
